



Le Mée-sur-Seine, le 26 juin 2019

A 1282

Monsieur le commissaire enquêteur
en mairie de Leudeville
10 Grande Rue
91630 LEUDEVILLE

Objet : enquête publique PLU LEUDEVILLE

N/ Réf. 2019_ST_218_AG_NF

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique ouverte du 11 juin au 12 juillet 2019 pour le PLU de LEUDEVILLE, la Chambre d'agriculture souhaite formuler des observations sur les deux points suivants :

I. La réglementation de la zone « Ab »

Il semble que dans la zone « Ab » ne soient autorisées que les constructions nécessaires à l'agriculture biologique.

Or, l'article L 101-3 du Code de l'urbanisme dispose que : « *La réglementation de l'urbanisme régit l'utilisation qui est faite du sol, en dehors des productions agricoles [...]* ».

Aussi, nous demandons que dans le règlement du secteur « Ab », la mention « biologique » soit retirée, un document d'urbanisme n'ayant pas la vocation à régir les modes cultureux.

II. Le site de l'ancienne station expérimentale de l'INRA

La Chambre d'agriculture constate que certains bâtiments de l'ancienne station expérimentale de l'INRA ne sont pas représentés sur les plans de zonage.

Aussi, nous demandons expressément que tous les bâtiments soient précisément identifiés au plan de zonage.

Vous remerciant par avance de l'aide que vous pourrez nous apporter,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président



Christophe HILLAIRET